



## REGLEMENT DU CONCOURS

### CARTES DE VŒUX 2022

#### ARTICLE 1 : OBJET

La commune de Couilly Pont aux Dames organise un concours de dessin pour la création de la carte de vœux pour l'année 2022

#### ARTICLE 2 : THEME

« Dessine-moi ton sapin de Noël de milles couleurs »

#### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants résidant sur la commune, et communes environnantes fréquentant l'école de Fabre d'Eglantine, âgés de 3 à 11 ans.

Un seul dessin par enfant sera autorisé. La participation à ce concours est gratuite. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

#### ARTICLE 4 : REALISATION

Une seule dimension est autorisée : 21 cm \* 29.7 cm. Les participants peuvent utiliser des feutres, des crayons de couleurs ou de la peinture.

Au dos du dessin, devront être notés le nom et le prénom de l'enfant, sa date de naissance, le nom de son école, sa classe ainsi que les coordonnées de ses parents (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, mail).

#### ARTICLE 5 : DELAIS

Les dessins devront impérativement être remis et accompagnés du coupon réponse, à l'accueil de la mairie ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Couilly Pont aux Dames « Concours dessin vœux 2022 »

46 rue Eugène Léger – 77860 COUILLY PONT AUX DAMES

La date limite de dépôt des dessins est fixée au **Vendredi 10 Décembre 2021**.

#### ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury sont :

Monsieur le Maire, les élus de la commission Enfance, la Directrice Générale des Services et de la directrice du Centre de Loisirs.

#### ARTICLE 7 : CONDITIONS D'EVALUATION

Le jury choisira parmi les cartes sans connaître le nom de l'auteur. Dans un premier temps, trois cartes seront choisies dans chaque catégorie d'âge et ensuite un finaliste par catégorie sera désigné parmi ces trois cartes.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être faite. Les gagnants seront prévenus personnellement de la sélection de leur carte.

#### ARTICLE 8 : ATTRIBUTIONS

Chaque participant sélectionné dans sa catégorie d'âge sera reçu en mairie par Monsieur le Maire et les membres du jury et se verra attribuer une récompense.

Les vainqueurs du concours se verront attribuer un lot supplémentaire.

**Il y aura deux dessins gagnants qui illustreront la carte de vœux 2022 de la Mairie.**



**ARTICLE 9 :**

Toutefois, si faute de participants, le jury ne dispose pas suffisamment de dessins lui permettant de délibérer, une autre carte sera choisie parmi nos fournisseurs.

**ARTICLE 10 :**

Chaque participant devra :

- Faire don de sa carte et autoriser le à l'éditer
- Autoriser à citer les noms et prénoms

**ARTICLE 11 : AFFICHAGE**

Le règlement du concours est disponible sur le site internet de la mairie.

**ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES**

En application de la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs tuteurs légaux, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en téléphonant à la mairie.

Fait à Couilly Pont aux Dames, le 02.11.2021



## INSCRIPTION AU CONCOURS « CARTES DE VŒUX 2022 »

NOM – PRÉNOM (représentant légal de l'enfant) .....

NOM – PRÉNOM .....

ADRESSE .....

TELEPHONE .....

COURRIEL .....

Je participe au concours organisé par la Mairie et approuve le règlement

**Dans le cas où mon dessin serait sélectionné :**

- Je fais don de mon dessin à la mairie
- J'accepte que mon nom soit cité
- Je ne souhaite pas que mon nom soit cité
- J'autorise la diffusion de photos de mon enfant relative à l'événement (journal communal, site internet de la commune)

**Bulletin à compléter et à retourner avec votre dessin à la mairie de Couilly Pont aux Dames**

**Avant le 10 Décembre 2021**

**Bon pour accord**

Signature des parents ou des représentants légaux